

Le mercredi 15 juin 2022  
à 18 h 00 au Restaurant Le Moulin

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
  2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
  3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mai 2022
  4. Suivi au dernier procès-verbal
  5. Rapport budgétaire du Conseil d'établissement (adoption)
  6. Budget de l'école 2022-2023 (adoption)
  7. Budget du service de garde 2022-2023 (adoption)
  8. Plan de lutte de l'école pour contrer l'intimidation et la violence :
    - 8.1 Évaluation des résultats de l'année 2021-2022 (adoption)
    - 8.2 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2022-2023 (adoption)
    - 8.3 Synthèse du plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2022-2023 (adoption)
  9. Surveillance du midi (art. 292) (consultation)
  10. Assurance-élève (consultation)
  11. Choix des manuels scolaires pour 2022-2023 (avis)
  12. Listes du matériel scolaire requis pour la rentrée 2022-2023 (art. 77.1) (adoption)
  13. Assemblée générale des parents 2022-2023 (date à déterminer)
  14. Accueil des élèves à la rentrée 2022-2023
  15. Sorties septembre et octobre 2022
  16. Informations et correspondance
    - 16.1 Service de garde
    - 16.2 Présidente
    - 16.3 Déléguée au comité de parents
    - 16.4 Enseignantes (Bons coups à l'école, etc.)
    - 16.5 Direction
      - 16.5.1 Rapport annuel
  17. Parc-école
  18. Bilan et évaluation de l'année par le conseil d'établissement
  19. Autres objets d'étude :
- 
20. Période de questions du public
  21. Levée de la séance



Marlène Bachand  
Présidente

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »  
(Article 64, LIP)